

RAMASSAGE encombrants



COMMUNAUTE DE COMMUNES

CALENDRIER

Les encombrants doivent être déposés au plus tard
à 8h00 du matin le jour du ramassage.

Avot.....	mardi 06 août
Barjon	mardi 06 août
Boussenois	mercredi 17 avril
Busserotte et M.	mardi 13 août
Bussières	mardi 13 août
Chazeuil	mardi 11 juin
Courlon	mardi 13 août
Cussey-les-F.	mardi 13 août
Foncegrive	mardi 18 juin
Fraignot-et-V.	mardi 06 août
Grancey-le-C.N.	mercredi 14 août
Le Meix	mardi 06 août
Orville	mardi 11 juin
Sacquenay	mardi 20 août
Salives	mardi 06 août
Selongey	mercredi 04 septembre
Vernois-les-V.	mardi 18 juin
Véronnes	mardi 02 juillet



Les communes qui n'auraient pas été ramassées le jour prévu le seront dès le lendemain.

Les personnes souhaitant **vider** leur maison ou leurs dépendances doivent impérativement prendre **rendez vous** avec l'association (coordonnées ci-dessous)



☎ 03.80.95.27.37

✉ assoc.3riv@wanadoo.fr

🌐 www.communautesdes3rivieres.fr

CONSIGNES

✓ CE QUI PEUT ETRE RAMASSE :

Objet d'origine **sanitaire**: wc, bidet, lavabo, baignoire, robinetterie...

Objet d'origine **ménagère**: frigidaire, lave-linge, lave-vaisselle, gazinière...

Vieux **mobilier**s : canapé, lit, armoire, chaise, buffet, table...

Objets divers : vélo, cyclomoteur, poêle à bois, tuyau....

Matières diverses : cartons pliés, ferraille, non-ferreux, cartons de linge, bibelot, livres....

✗ OBJETS REFUSES :

Papier, Verre

Objets très lourds et volumineux, produits toxiques et dangereux, batteries, peinture, vernis, produits de traitement, gravats, pneu sans jante, végétaux, palettes, matériaux de construction, placoplâtre, ciment, carrelage, laine de verre, poutres, tuiles, etc....